



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

FO
la force syndicale

Retraites, salaires, statut : tout est lié

La FNEC FP FO a attiré l'attention du ministre sur le contexte de cette rentrée marqué par la réforme des retraites, le blocage des salaires, la pénurie de postes et des mesures catégorielles infimes et décevantes.

1993, 1995, 2003, 2007, 2010 et maintenant 2013. À chaque fois qu'un gouvernement s'attaque au dossier «retraites», il explique que c'est la der des ders et qu'il entend garantir le système pour l'avenir et redonner confiance, notamment aux jeunes !!! Mais, alors que la jeune génération trouve un travail de plus en plus tard, on lui demanderait de travailler encore plus longtemps... C'est la double peine !

La mise en place accélérée de l'école des territoires, de l'école du socle et de la mastérisation du recrutement débouche sur « un acte II de la refondation » qui vise à adapter les statuts et obligations de service des personnels de toutes les catégories à ce cadre. Dans toutes les discussions auxquelles elle s'attache à participer, Force Ouvrière réitère son attachement au cadre national de l'institution scolaire et des statuts de fonctionnaire d'État des personnels. Elle n'acceptera aucune dégradation ni aucun alourdissement des obligations réglementaires de service.

Quant à la Fonction Publique, dans ses trois versants, la RGPP (l'ancien cadre liquidateur qui comprenait entre autres le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) s'appelle désormais MAP (Modernisation de l'Action Publique) et RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale). Mais le cap est toujours le même : il s'agit bel et bien d'un désengagement de plus en plus important de l'État au niveau départemental et régional, instaurant la disparité, l'inégalité, la désorganisation programmée : c'est la décentralisation. La réforme des rythmes scolaires en est une parfaite illustration.

Alors oui, cette rentrée est bien marquée du signe de l'austérité, mais aussi du combat qu'il faut mener dès maintenant, à commencer par la journée de grève interprofessionnelle.

FO RETRAITES
la force syndicale **40 ANS!**
C'EST DÉJÀ TROP!

**LE 10 SEPTEMBRE,
TOUS DANS LA RUE !**

Martine Bonnet

n° 25 — date de parution : sept. 2013

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



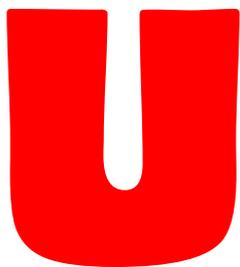
SOMMAIRE

Page 1 : *L'édito de M. Bonnet*

Page 2 : *Une rentrée sous le
signe de l'austérité*

Page 3 : *SNUDI-Infos 89*

Page 4 : *Contactez-nous...*



NE RENTREE SOUS LE SIGNE DE L'AUSTERITE : ENTRE TERRITORIALISATION DE L'ECOLE (la suite) ET CONTRE-REFORME DES RETRAITES (encore)... On le sait, seule l'unité peut empêcher cela !

RYTHMES SCOLAIRES

Après un passage en force, malgré l'opposition des syndicats en CTM et au CSE, malgré plus de 60% d'enseignants en grève dans tout le pays, malgré le refus de plus de 80% des communes de passer en 2013, le ministre Peillon s'attelle à poursuivre la casse de l'école de la République en s'attaquant au statut des enseignants.

D'ores et déjà, la discussion est amorcée sur les tâches des directeurs d'écoles (pour l'adapter à l'école des territoires), sur les obligations de services (afin d'annualiser dans un premier temps les horaires des remplaçants) ou encore sur des passerelles premier/second degré (notamment un conseil commun) remettant en cause les statuts particuliers.

Concrètement, dès la rentrée, des écoles passent à 4,5 jours (seulement 8% dans le département) et l'on entrevoit déjà les dérives de la réforme : utilisation des salles de classes, enseignants soumis aux choix des mairies, activités périscolaires dérisoires, horaires et PEdT (Projets Educatifs Territoriaux) imposés.

La nécessité de l'unité syndicale autour de la revendication d'abandon de la réforme n'est plus à prouver. Le ministre, totalement isolé, était pourtant au bord de la rupture...

Alors, face à la poursuite de la dégradation qui s'annonce, mobilisons-nous pour défendre nos droits et notre statut qui constitue notre meilleur bouclier contre la détérioration de nos droits.

Dès la rentrée, les représentants du SNUDI-FO 89 iront rencontrer les collègues des écoles à 4,5 jours afin de prendre connaissance des soucis rencontrés et de la réalité du terrain.



REFORME des RETRAITES

1993, 1995, 2003, 2007, 2010 et maintenant 2013 : depuis 20 ans les contre-réformes des retraites se suivent et se ressemblent...

Sous prétexte de réduire le déficit budgétaire du système de santé, qui à chaque fois est censé être sauvé, les gouvernements successifs s'acharnent à nous faire travailler plus longtemps et à diminuer les pensions.

Pour autant, qu'elle soit de gauche ou de droite, la politique d'austérité continue à sévir, et à prendre sur le salaire (différé ou non) des travailleurs, du public comme du privé, pour répondre aux exigences de réduction des déficits dictées par l'Union Européenne, à la botte des banquiers.

La seule différence entre les gouvernements, c'est la démarche : quand l'un se disait sourd aux cris de la rue, l'autre prétend discuter, débattre, échanger, chercher un consensus... Mais le résultat est toujours le même.

C'est clair, d'après le ministre des finances : « *Il faut une réforme. Mais nous avons une méthode qui fait ses preuves : la concertation.* » En réalité, il s'agit d'associer les syndicats, de les faire collaborer et d'asseoir la nécessité d'une nouvelle régression.

Et en fait de discussion, le gouvernement fait des annonces, pour tâter le terrain : hausse de la CSG, allongement à 43 voire 44 ans de cotisations, allongement public-privé (fin du calcul sur les 6 derniers mois), recul de l'âge légal, capitalisation...

Alors encore une fois, une seule solution qui réside dans l'action commune, avec comme point d'appui l'appel à la grève FO, CGT, FSU et Solidaires contre le projet de contre-réforme des retraites :

**TOUS EN GREVE LE
10 SEPTEMBRE !**

Contactez-nous pour toute question :
snudifo89@gmail.com

SNUDI INFOS

CAPD exceptionnelle le 4 septembre

Suite à la demande du SNUDI-FO 89, la DASEN réunit à la rentrée une CAPD exceptionnelle, ce afin de respecter la réglementation. Nous l'avons interpellée sur l'obligation de consulter la CAPD concernant les mesures administratives (réaffectation de collègues titulaires, hors barème, hors commission).

L'avancement à la Hors-Classe, y sera également abordé, comme nous l'avons demandé, puisqu'il passe de 2 à 3% (annonce ministérielle); la liste sera donc complétée... Mais cela reste bien insuffisant : dans le second degré, il est de 7% et de 15% dans la fonction publique conformément au décret de 1990.

Adressez-nous vos dossiers ou questions :

par mail : snudifo89@gmail.com - par tel : 03.86.52.55.12

EXEAT-INEAT

Du fait de l'attribution exceptionnelle d'exeat par le ministère, la DASEN a annoncé en audience, ne pas pouvoir accorder ceux qu'elle aurait pu donner.

Cela fait perdre tout son sens à l'attribution par le ministère. 7 dossiers icaunais ont donc été acceptés (dont 3 défendus par le SNUDI-FO) auxquels la DASEN n'en a ajouté que 3, les plus forts barèmes.

La phase d'exeat-ineat ne peut donc pas prendre en compte les dossiers particuliers et est largement insuffisante, des situations dramatiques restant en souffrance.

Le SNUDI-FO 89 s'est donc adressé directement au ministre, pour que l'attribution exceptionnelle soit respectée.

Hors Classe et indemnité de 400€

La Hors Classe passe donc de 2 à 3% pour 2012/2013. On devrait pourtant être à 15% comme dans le reste de la fonction publique. Le SNUDI-FO 89 demande l'abandon de la hors classe injuste et arbitraire et la création d'un 12ème et 13ème échelon (à retrouver dans la résolution du syndicat sur le site : <http://89.fo-snudi.fr>)

Quant à l'aumône de 400€ (pour l'année 2013/2014 en deux fois en décembre et juin), elle exclue les PE en SEGPA ou EREA et les Conseillers Pédagogiques qui nous ont contactés à ce sujet, se sentant à juste titre lésés. Nous demandons la création d'une indemnité pour tous les PE au moins égale à 1200€ et l'augmentation du salaire par le point d'indice gelé à nouveau pour 2014 et ce depuis 2010 (faisant perdre aux enseignants 7% de pouvoir d'achat).

Augmentation de 5% tout de suite !

DROIT SYNDICAL

Durant toute l'année scolaire, la DASEN a refusé les 12h de réunions d'information syndicale (les restreignant à 6h), pourtant inscrites dans le nouveau décret de 2012, allant même jusqu'à retirer une journée de salaire pour absence à une animation pédagogique.

Un recours gracieux et hiérarchique sont en cours. L'Union Départementale Force Ouvrière s'est adressé au préfet.

Pour l'instant, aucune prise de position...

En revanche, nous savons que ce droit est le nôtre et nous nous battons pour le faire respecter, comme tous les autres.

D'autant que le chef de cabinet du ministre a convenu en audience avec le SNUDI-FO national, que nous sommes dans notre droit. Mais la DASEN persiste, en attente d'un nouvel arrêté...

Alors, faites valoir votre droit : Participez aux RI\$ du SNUDI-FO 89 à déduire, à hauteur de 12h par année civile, de\$ heures d'animation pédagogique.

Dates et lieux à suivre sur le site : <http://89.fo-snudi.fr>

Aide à la direction d'Ecole

De nouveaux emplois précaires (type EV5) ont été créés pour l'aide à la direction, c'est aux directeurs d'en faire la demande.

Cependant, dans une circulaire du 05/07, la DASEN annonce aux directeurs qu'ils prendraient la responsabilité, au nom des obligations de l'Etat, de la formation de ces personnels.

C'est aberrant! Pour décharger les directeurs, on leur donne une charge supplémentaire. Et en contradiction totale avec le décret de 89 sur les tâches des directeurs !

Tout cela dans une atmosphère de chantage, puisque ces aides sont attribuées au cas par cas, sur des critères nébuleux. Faudrait-il accepter d'en faire la formation pour espérer obtenir l'attribution d'un de ces postes?

Le SNUDI-FO 89 s'est adressé à la DASEN pour lui demander l'annulation de cette circulaire.

- **Pour la titularisation de tous les EV\$-AV\$**
- **Pour le respect du décret de 89 sur la direction d'école, mis à mal dans les discussions sur le rôle des directeurs dans le cadre de la territorialisation.**

REPLACEMENT : un désastre annoncé !

Retrouvez sur le site la pétition pour la restitution des 22 postes de remplaçants réquisitionnés dans le département pour compléter les PE Stagiaires durant leur formation. **A signer et faire signer largement!**

Le \$NUDI-FO 89

Le SNUDI Force Ouvrière de l'Yonne défend vos dossiers et soutient vos demandes (affectation, promotion, mutation, dossiers persos...) Pour cela, il suffit de nous contacter par mail, par courrier ou par téléphone.

Des représentants par secteurs géographiques du département sont à votre disposition pour toute question, et des tournées d'écoles seront organisées. N'hésitez pas !

Secteur AUXERRE : Martine BONNET, Clotilde VUILLEMIN

Secteur SENS : Julie KOEN

Secteur PUISAYE/SUD YONNE : Lucas ROMAIN

Secteur MIGENNES/JOIGNY : Xavier MOREAU

Secteur TONNERRE/AVALLON : Christian MOREAU, Yves PRUNEVILLE

Nos représentants élus dans les différentes commissions départementales font entendre la voix des personnels dans le seul intérêt de défendre leurs droits. Nos élus en commissions :

- **en CAPD** (Avancement, affectations, temps partiels, mutation...) : Ch.MOREAU/ M.BONNET
- **en CTSD** (Carte Scolaire...) : L.ROMAIN/ J-B.FAVIER (2d degré)
- **en CDA\$** (Aides Sociales...) : M.BADIE/ L.ROMAIN
- **en CDEN** (Carte Scolaire...) : M.BONNET/ J-B FAVIER
- **en CH\$-CT** (Hygiène, sécurité...) : J-B FAVIER/ F.ROUX

Pour nous contacter

permanences au syndicat, le lundi, mardi, mercredi et jeudi **03.86.52.55.12**
par mail [\\$nudifo89@gmail.com](mailto:$nudifo89@gmail.com)
Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2013

66 % de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous forme de crédit d'impôts depuis cette année.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
Stagiaires	115 €	120 €	130 €	137 €	143 €	152 €	161 €	175 €	185 €	198 €	211 €
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF											
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSES :											
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF	163 €	183 €	194 €	205 €	220 €	233 €	246 €				
INSTITUTEURS :											
Adjoints				124 €	127 €	129 €	132 €	139 €	145 €	153 €	169 €
ETUDIANT MASTER :	27 €										
EVS :	35 €										
RETRAITES :	96 €										
Ajouter :											
Chargés d'école : 4 €											
Directeurs : 2 à 4 classes : 8 € 5 à 9 classes : 12 € 10 classes et + : 15 € IMF -IEN, IMF -CPD : 12 €											
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations											
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations											
Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %											

**Rejoignez un
syndicat libre
et indépen-
dant :**

**Rejoignez le
\$NUDI
FORCE
OUVRIERE
de l'Yonne !**

**\$NUDI
FO 89**

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

(à découper et à retourner à : SNUDI - FO BP 231 89004 AUXERRE Cedex)

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : ____ ____ ____ ____

Adresse personnelle :

Téléphone: ____ ____ ____ E mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :